

## Décision individuelle n°2023- O土O土 Du 14 avril 2023

Proposition de mise en vente de nouveaux produits

## La directrice de l'établissement public du Parc national des Cévennes,

Vu les articles R331-23 et R331-25 du code de l'environnement,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu la délibération n°202000091 du 12 mars 2020 par laquelle le conseil d'administration a délégué à la directrice sa compétence en matière de politique tarifaire de l'établissement,

## **DECIDE:**

<u>Article 1<sup>er</sup>:</u> Le prix des nouveaux produits proposés à la vente par le Parc national des Cévennes est fixé comme suit à compter du 21 avril 2023 :

désignation	Prix vente
	€TTC
HABITER EN OISEAU	8.70 €
PETITES HISTOIRES NATURELLES	18.50 €
RAVIVER LES BRAISES DU VIVANT	21€
LES FRANCAIS ET LA NATURE	20€
QUAND LES MONTAGNES DANSENT	22€
20000 ANS	23€
PSYCHOLOGIE POSITIVE ET ECOLOGIE	22.80€
LE SON DE LA TERRE	17 €
JE EST UN NOUS	20€

La directrice de l'établissement public Pour la Directrice de l'établissement public l'établisse du Parc national des Cévennes Parc National des cAnne PEGILE

Par délégation

Le Directeur adjoint Rémy CHEVENI





